

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - contact.eau@usesa.fr

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 25 avril à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 67 titulaires - 37 suppléants	<u>Résultat du vote : 44</u>
Délégués présents : 44 délégués (39 titulaires - 5 suppléants)	Voix Pour : 44
Dont membres votants à voix délibérative : 44 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 18 avril 2023	Abstention : 0

### Membres présents:

Titulaires : Mr Alexandre David, Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Duclos Dominique, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Leveque Yves, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric.

Suppléants votants: Mme Barbier Maryvonne, Mr Guilleman Michel, Mr Baudoin Dany, Mr Eschard Philippe, Mr Proffit Benoît.

### Membres absents excusés :

Mr Adam Hubert, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoît, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mr Moysse Dominique, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Vaudé Gaëlle.

Membres absents: Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Haÿ Etienne, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Simon André, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

<b>Objet</b> Convention fourniture d'eau par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) pour l'alimentation en eau potable de la commune de Crouttes sur Marne
--

N° 20230415
----------------

Le Président rappelle à l'assemblée que l'alimentation en eau de la commune de Crouttes sur Marne fait l'objet d'un achat d'eau, dont les conditions ont été fixées par convention conclue le 19 octobre 2018 entre la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et la commune de Crouttes sur Marne .

-Attendu qu'il convient d'établir une nouvelle convention de fourniture d'eau en gros avec la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CCAPB),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230425-20230415-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2023

Publication : 03/05/2023

Certifié par le Président

-Après avoir entendu le projet de convention de fourniture d'eau proposé à l'USESA pour la fourniture d'eau de la commune de Crouttes sur Marne,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DECIDENT, après en avoir délibéré,**

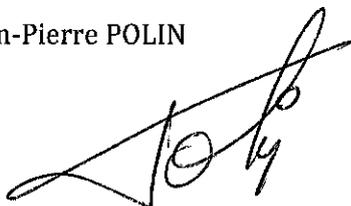
- DE DONNER un avis favorable à la convention définissant les nouvelles conditions techniques, administratives, juridiques et financières de fournitures d'eau à l'USESA,

- D'AUTORISER le Président à signer la convention de fourniture d'eau en gros, conjointement avec la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

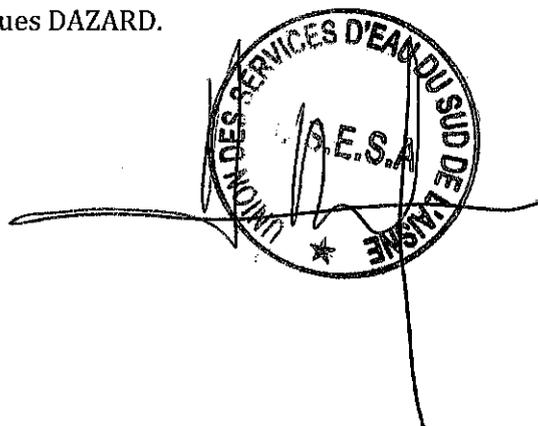
Jean-Pierre POLIN



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230425-20230415-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2023

Publication : 03/05/2023

Certifié par le Président